

CONTRAT DOG-SITTING ENTRE LE PROPRIETAIRE ET ANIMED

Coordonnées du propriétaire :

Nom :

① Mobile :

① Domicile :

✉ Email :

Adresse :

.....

Personne de réserve à contacter en cas d'urgence :

Nom :

① Mobile :

① Domicile :

✉ Email :

Adresse :

.....

Concernant le chien :

Nom de l'animal :

Race :

Puce électronique :

Age :

Sexe : Mâle Femelle

Vétérinaire traitant :

Remarques :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Réservation :

- Mensuelle (tous les jours ouvrables)
- Hebdomadaire, dates :
- Journalière, par mois : lun mar mer jeu ven sam
- Journalière, dates :

1. Prestations :

- 1.1. Les animaux sont détenus durant la journée dans un espace d'ébat interactif clôturé, en groupe, sous surveillance constante. Le propriétaire assume donc les risques inhérents au comportement imprévisible de son animal dans ce cadre de détention. Ils sont promenés en laisse 1 à 2 heures par jour au bord du lac entre 11h00 et 14h00.
- 1.2. Les chiens seront acceptés au dog-sitting au terme d'une journée d'essai.
- 1.3. Nous ne gardons pas les chiennes en chaleur, les animaux agressifs et non-éduqués (base minimale d'éducation requise).
- 1.4. Ils sont rendus à leur propriétaire propres et brossés (pour autant qu'ils soient amenés dans ce même état).
Le démêlage, entretien ou toilettage si souhaité par le propriétaire sera facturé en supplément.
- 1.5. Le propriétaire fournit la nourriture et les médicaments à administrer si nécessaire.
- 1.6. Les vaccins seront à jour et les carnets de vaccination tenus à disposition. Les chiens auront reçu une protection mensuelle contre les tiques et les puces pendant les saisons concernées.
Le propriétaire s'engage à confier des chiens ne souffrant pas de maladie contagieuse, vermifugés 4 fois par an et dans un état convenable de propreté.
- 1.7. En cas de maladie ou d'accident survenant sans faute de notre part, lorsque l'animal est sous notre garde, le propriétaire autorise ANIMED à prodiguer les soins nécessaires et s'engage à rembourser la totalité des frais correspondants lors de la récupération de son chien.
- 1.8. Il s'engage à déposer et rechercher son animal durant les heures d'ouverture.
En cas de non récupération de l'animal en fin de journée et sans nouvelle du propriétaire, ANIMED contactera la personne de réserve mentionnée ci-dessus.
En cas de non réponse de ces dernières, ANIMED s'engage à garder l'animal 24 heures moyennant des frais supplémentaires pour sa garde. Passé ce délai, l'animal sera confié à la SVPA.

2. Paiement :

Le paiement se fait d'avance lors de la réservation comme suit :

Prestations & Forfaits	Montant en CHF
Par jour	50.00
Jour d'essai	60.00
Chien âgé (soins), chiot, nécessitant plus de sorties	60.00
Hebdomadaire (samedi offert)	250.00
Mensuel avec jours fixes par semaine (au nbre de jours, 10% offert)	Nb x 45.00
Mensuel (samedis + 1 toilettage offerts)	1000.00
Carte multi-coupons (11 jours = 10% offert)	500.00

Les abonnements mensuels se renouvellent tacitement de mois en mois et doivent être résiliés un mois à l'avance.

3. Heures d'ouverture :

Du lundi au vendredi : 8h00 – 11h00 / 14h30 – 19h30

Le samedi : 8h00 – 11h00 / 14h30 – 16h30

Date :

Signature du propriétaire du chien :

.....

Signature du responsable dog-sitting :

.....

